

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 13 février 2012 à 20h, à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Normand Clermont.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants:

Serge Bédard - district #1
 Robert Kennedy, délégué à la voirie – district #2
 Alexander Tomeo, délégué à la sécurité - district #3
 Robert Beauchamp, délégué au CLD – district #4
 Marie-Claude Galland Prud'Homme, déléguée aux loisirs – district #6

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption des procès-verbaux des 9 et 12 janvier 2012
- 3.- Adoption des comptes à payer au 31 janvier 2012

ADMINISTRATION

- 4.- Vacance au poste de Maire/avis au conseil
- 5.- Motion de remerciements et hommage/Monsieur Jacques Séguin
- 6.- Conférence régionale des élus (CRÉ) des Laurentides/délégué/nomination
- 7.- Commission de la représentation électorale du Québec/demande de reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux
- 8.- Politique d'achat/adoption
- 9.- Dépôt du rapport des activités du trésorier pour l'année 2011 – article 513LERM
- 10.- Logiciels Sport-Plus Inc./contrat d'entretien du logiciel/autorisation
- 11.- Union des Municipalités du Québec/cotisation annuelle 2012
- 12.- Disposition d'actif – lot 1 734 657/offre d'achat
- 13.- Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides/initiatives favorisant la persévérance et la réussite scolaire/appui
- 14.- Avis de motion/règlement d'emprunt 452-12 décrétant des dépenses en immobilisations effectuées dans le cadre du programme de travaux TECQ afin d'atteindre le seuil minimum d'investissement au montant de 810 000 \$

LOISIRS

- 15.- Programme de création d'emplois/Placement carrière été – étudiants 2012/Inscription

VOIRIE

- 16.- Réfection de la descente de bateaux/honoraires additionnels/surveillance des travaux/autorisation de paiement
- 17.- Travaux correctifs de drainage et réfection de chaussée – 22^e Avenue/décompte progressif #1/autorisation de paiement
- 18.- Travaux correctifs de drainage et réfection de chaussée – 22^e Avenue/décompte progressif #2/autorisation de paiement
- 19.- Travaux correctifs de drainage et réfection de chaussée – 22^e Avenue (entre le #344 et l'extrémité nord)/honoraires professionnels/plans, devis et surveillance des travaux/autorisation de paiement
- 20.- Travaux correctifs de drainage – rue Simonne (entre la 55^e Avenue et la 38^e Rue) – 38^e Rue (entre la 55^e Avenue et la rue Simonne) – rue Aimé (entre la 55^e Avenue et la 53^e Avenue)/mandat
- 21.- Travaux correctifs de drainage – 39^e Rue (entre la 60^e et la 64^e Avenue)/mandat

- 22.- Projet d'implantation d'une garderie à Pointe-Calumet/Construction J. Michel inc./appui

URBANISME

- 23.- Comité consultatif d'urbanisme/nomination d'un commissaire

SÉCURITÉ

- 24.- Avis de motion/règlement 380-41-12 modifiant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement
- 25.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 26.- Parole à l'auditoire
- 27.- Levée de la séance

12-02-021

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-02-022

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 9 ET 12 JANVIER 2012

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE les procès-verbaux des 9 et 12 janvier 2012, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-02-023

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 JANVIER 2012

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 31 janvier 2012 au montant de 172 681,27 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 31 janvier 2012 au montant de 414 032,20 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VACANCE AU POSTE DE MAIRE/AVIS AU CONSEIL

La directrice générale, Mme Chantal Pilon, avise le conseil municipal de la vacance au poste de Maire et qu'une élection partielle aura lieu le 22 avril 2012.

12-02-024

MOTION DE REMERCIEMENTS ET HOMMAGE/MONSIEUR JACQUES SÉGUIN

ATTENDU QUE le 23 janvier 2012, Monsieur Jacques Séguin a remis sa démission à titre de maire de la Municipalité de Pointe-Calumet;

ATTENDU QUE Monsieur Séguin a servi avec fierté et dévouement ses concitoyennes et ses concitoyens à titre de conseiller municipal durant dix (10) ans et à titre de maire durant quinze (15) ans;

ATTENDU QUE sous sa gouverne, il aura marqué l'histoire de Pointe-Calumet en réalisant d'importants projets pour le mieux-être de sa communauté, dont le traitement des eaux usées en partenariat avec des municipalités voisines, la bonification des services de sécurité publique, la mise à niveau des infrastructures souterraines, l'amélioration du réseau routier, la consolidation du réseau de parcs et d'espaces verts, la mise en valeur des berges du lac des Deux-Montagnes, le soutien au développement de la solidarité communautaire, de la vie culturelle, des sports et des loisirs;

ATTENDU QUE les Calumet-Pointoises et les Calumet-Pointois, de même que les organismes, la communauté d'affaires et les employés municipaux sont pleinement reconnaissants à l'égard de Monsieur Jacques Séguin;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal souhaitent lui rendre hommage;

EN CONSÉQUENCE :

Il est RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE remercier Monsieur Jacques Séguin pour sa riche contribution à la croissance de Pointe-Calumet et à l'amélioration de la qualité de vie de la population, et de lui souhaiter bonheur et sérénité avec sa conjointe, ses enfants et ses petits-enfants.

ADOPTÉE

12-02-025

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ) DES LAURENTIDES/DÉLÉGUÉ/NOMINATION

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

DE nommer Monsieur Normand Clermont, à titre de délégué, pour représenter la Municipalité de Pointe-Calumet et siéger au sein de la Conférence régionale des élus (CRÉ) des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC/
DEMANDE DE RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE
LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

12-02-026

ATTENDU QUE la municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

ATTENDU QUE la municipalité respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q. c. E-2.2);

ATTENDU QUE la municipalité procède à une demande de reconduction de la même division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

ATTENDU QUE sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

ATTENDU QUE la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE la municipalité demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-02-027

POLITIQUE D'ACHAT/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet adopte la politique d'achat, laquelle se veut le reflet de pratiques administratives courantes, tout en visant le renforcement de pratiques issues de saines méthodes de gestion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-02-028

DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DU TRÉSORIER POUR L'ANNÉE
2011 – ARTICLE 513 LERM

La directrice générale, Madame Chantal Pilon, dépose au conseil municipal, le rapport des activités du trésorier en vertu du Chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (article 513), pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011.

LOGICIELS SPORT-PLUS INC./CONTRAT D'ENTRETIEN DU LOGICIEL/
AUTORISATION

12-02-029 Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE la directrice générale, Madame Chantal Pilon, soit autorisée à renouveler le contrat d'entretien du logiciel avec la firme Logiciels Sport-Plus Inc., pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, et pour la somme totale de 3 449,25 \$ incluant les taxes, pour les modules suivants :

- réservation des plateaux;
- gestion des activités;
- inscription aux activités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-02-030 UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC/COTISATION ANNUELLE
2012

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement au montant de 7 313,51 \$ à l'Union des Municipalités du Québec ainsi qu'au Centre de ressources municipales, lequel représente la cotisation de la Municipalité de Pointe-Calumet pour l'année 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-02-031 DISPOSITION D'ACTIF – LOT 1 734 657/OFFRE D'CHAT

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet accepte l'offre d'achat proposée par Monsieur Éric Thibault, demeurant au 428, 60^e Avenue à Pointe-Calumet, pour le lot 1 734 657 (ancien fossé Desjardins) appartenant à la municipalité, et pour la somme de 150,42 \$.

QUE le maire suppléant et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat à intervenir et tout autres documents concernant cette transaction.

Il est entendu que les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-02-032 PARTENAIRES POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DANS LES
LAURENTIDES/INITIATIVES FAVORISANT LA PERSÉVÉRANCE ET LA
RÉUSSITE SCOLAIRE/APPUI

ATTENDU QUE les entreprises de la région auront de plus en plus besoin d'une main-d'œuvre qualifiée;

ATTENDU QUE le décrochage scolaire hypothèque l'avenir des jeunes et privera les employeurs de cette main-d'œuvre qualifiée;

ATTENDU QUE la persévérance scolaire doit être considérée comme un enjeu qui concerne tous les acteurs de la région : écoles, étudiants, parents, associations et employeurs;

ATTENDU QUE les facteurs de risque propre à l'élève ou à son environnement sont scolaires, familiaux et sociaux;

ATTENDU QUE l'environnement de l'élève peut contribuer à annuler ou à atténuer les facteurs de risque et par conséquent, augmenter les facteurs de protection;

ATTENDU QUE les aspirations scolaires sont plus élevées chez les garçons des Laurentides qui reconnaissent l'autorité des personnes élues ou de celles qui occupent une fonction importante;

ATTENDU QUE les filles des Laurentides ayant une faible perception de leur habilité cognitive seront moins susceptibles de pratiquer des activités bénévoles;

ATTENDU QUE les jeunes ayant une faible perception de leur habilité cognitive ont une faible estime de soi globale;

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet a déjà engagé des actions en faveur de la réussite éducative et de la qualification professionnelle des jeunes, et qu'elle entend poursuivre et même intensifier son action;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
et APPUYÉ par Serge Bédard

D'APPUYER l'initiative de faire la promotion de la limitation volontaire des heures de travail des jeunes qui n'ont pas complété leurs études secondaires et d'inviter les employeurs de la région à afficher dans leur entreprise, le certificat qui témoigne de leur volonté de soutenir les jeunes dans leurs efforts de persévérance scolaire. De plus, la municipalité souscrit à l'idée d'appuyer d'autres initiatives qui vont dans le sens de favoriser la persévérance et la réussite scolaire.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES VOIES EXPRIMÉES

Cette proposition ne recevant pas l'unanimité de la part des membres du conseil, Marie-Claude G. Prud'Homme étant contre, cette résolution est donc adoptée sur division.

12-02-033

AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT D'EMPRUNT 452-12 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS EFFECTUÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRAVAUX TECQ AFIN D'ATTEINDRE LE SEUIL MINIMUM D'INVESTISSEMENT AU MONTANT DE 810 000 \$

Un avis de motion est donné par le conseiller Alexander Tomeo, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations effectuées dans le cadre du programme de travaux TECQ afin d'atteindre le seuil minimum d'investissement au montant de 810 000\$.

017

PROGRAMME DE CRÉATION D'EMPLOIS/PLACEMENT CARRIÈRE ÉTÉ -
ÉTUDIANTS 2012/INSCRIPTION

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
et APPUYÉ par Serge Bédard

12-02-034

D'INFORMER le Gouvernement fédéral, que la Municipalité de Pointe-Calumet désire s'inscrire au Programme de création d'emplois « Placement carrière été - étudiants 2012 », pour la période estivale 2012.

QUE, Madame Lyse Germain, coordonnatrice des loisirs, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité, les documents relatifs à ce programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-02-035

RÉFECTION DE LA DESCENTE DE BATEAUX/HONORAIRES ADDITIONNELS/SURVEILLANCE DES TRAVAUX/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement au montant de 8 123,48 \$ à la firme Ingemax inc., lequel représente les honoraires additionnels pour la surveillance des travaux, dans le cadre des travaux de réfection de la descente de bateaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-02-036

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE ET RÉFECTION DE CHAUSSÉE
- 22^E AVENUE/DÉCOMPTE PROGRESSIF #1/AUTORISATION DE
PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement au montant de 36 738,51 \$ (taxes incluses), à la firme Asphalte J.J. Lauzon Ltée, lequel représente le décompte progressif #1, dans le cadre des travaux correctifs de drainage et réfection de chaussée - 22^e Avenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-02-037

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE ET RÉFECTION DE CHAUSSÉE
- 22^E AVENUE/DÉCOMPTE PROGRESSIF #2/AUTORISATION DE
PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement au montant de 2 041,03 \$ (taxes incluses), à la firme Asphalte J.J. Lauzon Ltée, lequel représente le décompte progressif #2, relativement à la libération de la retenue provisoire, dans le cadre des travaux correctifs de drainage et réfection de chaussée - 22^e Avenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE ET RÉFECTION DE CHAUSSÉE
– 22^E AVENUE (ENTRE LE #344 ET L'EXTRÉMITÉ NORD)/HONORAIRES
PROFESSIONNELS/PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX/
AUTORISATION DE PAIEMENT

12-02-038

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement au montant de 3 417,75 \$ (taxes incluses), à la firme Ingemax Inc., lequel représente les honoraires professionnels pour les plans, devis et surveillance des travaux, dans le cadre des travaux correctifs de drainage et réfection de chaussée – 22^e Avenue (entre le #344 et l'extrémité nord) (facture # 1814).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-02-039

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – RUE SIMONNE (ENTRE LA 55^E
AVENUE ET LA 38^E RUE) – 38^E RUE (ENTRE LA 55^E AVENUE ET LA RUE
SIMONNE) – RUE AIMÉ (ENTRE LA 55^E AVENUE ET LA 53^E
AVENUE)/MANDAT

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

D'ACCEPTER l'offre de service datée du 9 février 2012 de la firme Ingemax, pour la préparation des plans et devis, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – rue Simonne (entre la 55^e Avenue et la 38^e Rue) – 38^e Rue (entre la 55^e Avenue et la rue Simonne) – rue Aimé (entre la 55^e Avenue et la 53^e Avenue), et pour un montant de 5 000 \$ (dépenses et taxes en sus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-02-040

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 39^E RUE (ENTRE LA 60^E ET LA
64^E AVENUE)/MANDAT

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'ACCEPTER l'offre de service datée du 9 février 2012 de la firme Ingemax, pour la préparation des plans et devis, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 39^e Rue (entre la 60^e et la 64^e Avenue), et pour un montant de 2 000 \$ (dépenses et taxes en sus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-02-041

PROJET D'IMPLANTATION D'UNE GARDERIE À POINTE-CALUMET/
CONSTRUCTION J. MICHEL INC./APPUI

ATTENDU le dépôt à la Municipalité de Pointe-Calumet, d'un projet pour l'implantation d'une garderie sur le lot 3 558 863, situé aux angles des rues André-Soucy et de la 50^e Avenue à Pointe-Calumet;

ATTENDU QUE ce projet vise la création de cinquante-deux (52) places en garderie à contribution réduite;

ATTENDU les besoins actuels et futurs de places en garderie à contribution réduite pour les familles de la Municipalité de Pointe-Calumet;

ATTENDU l'appel d'offres lancé par le ministère de la Famille et des Aînés en regard de l'implantation d'une garderie dans notre région;

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet est favorable à l'implantation de places en garderie à contribution réduite sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet appuie la demande de Monsieur Jonathan Michel pour l'attribution d'un permis relatif à la mise en place d'une garderie à contribution réduite de cinquante-deux (52) places à être implantée sur le lot 3 558 863;

QUE si nécessaire, des modifications aux règlements de la Municipalité de Pointe-Calumet seront adoptées de manière à autoriser l'implantation de ladite garderie sur le lot 3 558 863.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-02-042

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME/NOMINATION D'UN COMMISSAIRE

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'ACCEPTER la nomination de Monsieur Normand Clermont, à titre de membre de la Commission consultative d'urbanisme, en remplacement de Monsieur Jacques Séguin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-02-043

AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT 380-41-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 380-97 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Un avis de motion est donné par le conseiller Robert Beauchamp, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement modifiant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement, afin d'amender l'annexe « A » en y ajoutant un panneau d'arrêt sur la rue Simonne du côté sud, coin ouest de la 50^e Avenue.

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

PAROLE À L'AUDITOIRE

LEVÉE DE LA SÉANCE

12-02-044

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QU'À 20h45, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NORMAND CLERMONT, maire suppléant

CHANTAL PILON, directrice générale